

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 29 mai 2015

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 14, votants 14. Etait excusé : M. Sylvain BOUVARD.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Convention collecte et traitement des ordures ménagères avec la CCHB, Permis de construire mairie d'Oyonnax, Prestations de services pour les remplacements, Tarifs et règlement cantine-garderie, Projet Educatif Territorial (PEDT), Projet de centre de loisirs sur Belleydoux, Questions diverses.

Convention collecte et traitement des ordures ménagère avec la CCHB

M. le Maire explique que la Communauté de Communes Haut-Bugey (CCHB) est compétente depuis le 1^{er} janvier 2015 pour la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères et assimilées » sur l'ensemble de son territoire, à savoir les 37 communes qui la composent.

Il présente la convention de gestion qui a pour objectif de :

- régler les modalités financières de la mise à disposition individuelle des deux agents de la commune affectés partiellement à la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères »,
- traiter du partage des biens et contrats affectés partiellement à cette compétence, et de fixer les modalités financières de prise en charge par la CCHB de la part liée à cette compétence,
- prévoir les modalités de réponse pour assurer les remplacements des agents affectés à cette compétence afin d'assurer une continuité de service.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de gestion entre la commune d'Echallon et la Communauté de Communes Haut-Bugey dans le cadre du transfert de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères.

Permis de construire mairie d'Oyonnax

M. le Maire présente le permis de construire déposé par la mairie d'Oyonnax le 19 février 2015 et enregistré sous le n°00115215B0002. Ce projet consiste en la mise en place de deux chalets finlandais en ossature bois, l'un de 14.20 m² et l'autre de 3.94 m², sur la parcelle H n°208 « Le Crêtet de La Lie », permettant ainsi d'améliorer l'accueil des enfants qui fréquentent le centre durant la période estivale.

Le terrain étant situé hors des parties urbanisées de la commune, le conseil municipal doit prendre une délibération motivée justifiant l'intérêt de la commune.

Le conseil municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'autoriser ce projet. Il s'agit pour les familles d'Echallon d'un besoin de service, ce centre de loisirs étant le mode de garde de nombreuses familles.

Prestations de services pour les remplacements

Afin d'assurer les remplacements pour le ramassage des ordures ménagères et le déneigement, la commune doit continuer à faire appel à un prestataire de services, M. Sébastien Capelli.

M. le Maire fait part au conseil municipal des tarifs horaires :

- heure de jour : 17 € HT
- heure de nuit/week-end : 24 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal valide ces tarifs.

Tarifs et règlement cantine-garderie

La commune décide de mettre en place une garderie-sieste de 13h20 à 13h50 pour un montant de 1 euro, à compter du 1^{er} septembre 2015. Cette décision fait suite aux nouveaux horaires, 14h étant jugé trop tardif pour la sieste des enfants de maternelle.

Les tarifs de la cantine et garderie périscolaire restent inchangés pour 2015.

Projet Educatif Territorial

Le Projet Educatif Territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le Projet Educatif Territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. La mise en place d'un Projet Educatif Territorial conditionne le versement du nouveau fonds de soutien.

Monsieur le Maire présente le Projet Educatif Territorial établi pour une période de trois ans à partir de la rentrée scolaire 2015/2016, en collaboration avec le comité de pilotage.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le Projet Educatif Territorial proposé et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

M. Bernard Regad informe que, suite à une enquête de satisfaction, les parents d'élèves ont été dans l'ensemble satisfaits de la mise en place des TAP durant cette année scolaire.

Une réunion avec les représentants des écoles d'Echallon et de Belleydoux aura lieu lundi 1^{er} juin afin de préparer l'année scolaire 2015/2016.

Projet de centre de loisirs sur Belleydoux

Afin de répondre aux besoins de garde des parents, la commune de Belleydoux propose la création d'un centre de loisirs géré par une association, qui fonctionnerait le mercredi après-midi pendant les périodes scolaires, et durant les vacances scolaires. Il accueillerait les enfants de 3 à 11 ans dans les locaux de l'école de Belleydoux.

Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Belleydoux et d'Echallon, ce projet est également proposé aux familles d'Echallon.

Une réunion d'information a eu lieu le 18 mai afin de présenter ce projet et de remettre un questionnaire aux familles. Le bilan du questionnaire est positif.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la poursuite des démarches. Il attend des données chiffrées avant de s'engager dans ce projet.

Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

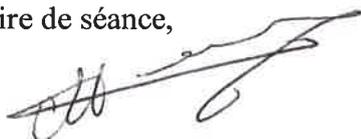
- d'un bilan des finances communales établi par M. Christian Duplain, trésorier principal,
- du prochain recensement des habitants de la commune en 2016. Mme Nicole Dervin est nommée coordonnateur communal,
- de l'ouverture au public du Centre d'Immersion Educatif et Ludique (CIEL) au SIDEFAGE,
- d'une réunion d'information sur la procédure de PLUi le mardi 2 juin à 19 heures à Port,
- de l'invitation du comité de pilotage par le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes sur le site des Sabots de Vénus le mercredi 3 juin à 18 heures.

La séance est levée à 22 heures 45.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le - 1 JUIN 2015

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

